



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Unité départementale d'Eure-et-Loir  
Affaire 220446 suivie par Camille FEVRIER  
Tél : 02 37 20 50 50

Mél : [ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Chartres, le 17 mars 2022

à

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**Objet :** Dossier de demande de permis de construire n° 028 023 22 00002 concernant le projet de la centrale photovoltaïque sur la commune de BAILLEAU-ARMENONVILLE – La Garenne / La Sablonnière 28320 BAILLEAU-ARMENONVILLE.

**Ref :** URBA22030

**Vos réf. :** Votre transmission du 07/03/2022

**Dossier suivi par** Joseline METRO

**PJ. :** dossier en retour.

**Copie :** Préfecture – BPE ; SRCT

Vous m'avez adressé pour avis la demande de permis de construire PC 028 023 22 00002 cité en référence .

Vous trouverez ci-joint le dossier en retour.

Au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une demande de modification des conditions d'exploitation a été déposée par l'exploitant le 11/09/2020 et est en cours d'instruction. Une demande de compléments a été effectuée le 31/12/2020.

La détermination du régime ICPE de l'installation et le lancement de la procédure adaptée relèvent de la responsabilité du pétitionnaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur,  
Par intérim du Chef de l'Unité départementale par  
Le Chef de subdivision

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES  
17, place de la République – BP 40517  
28008 CHARTRES CEDEX**